



Faits saillants

RAPPORT FINANCIER 2019

Citoyennes, Citoyens,

En vertu de l'application des dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., chapitre C-27.1), je vous présente les faits saillants du rapport financier 2019.

2019 Résultats

Pour l'année 2019, les revenus de fonctionnement ont été de 1,032,826 \$ et les revenus d'investissement de 189,428 \$ alors que les charges se sont élevées à 1,213,666 \$. La municipalité de Rivière-Éternité a donc terminé l'exercice avec un excédent des revenus sur les charges de 8,588 \$.

Rappelons que les montants prévus (revenus et charges) au budget équilibré pour l'année 2019 étaient de 980,090 \$. Ce résultat s'explique par une augmentation du rôle d'évaluation, l'octroi de subventions non prévues et la capitalisation de certains investissements. L'excédent de fonctionnement accumulé est maintenant de 119,718 \$. Au 31 décembre 2019, l'endettement net à long terme de la municipalité s'élevait à 437,400 \$, en baisse de 22,700 \$ par rapport à l'exercice précédent. De ce montant, 232,017 \$ sont à la charge des contribuables, et 255,383 \$ sont à la charge du Gouvernement du Québec (subventions).

2019 Vérificateurs

La vérification externe des livres de la municipalité a été effectuée par la firme Deloitte, qui est d'avis que les états financiers consolidés de la municipalité au 31 décembre 2019 donnent, dans tous leurs aspects, une image fidèle de la situation financière de la municipalité et des organismes qui sont sous son contrôle, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

2019 Salaire des élus

En conformité des dispositions de l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus*, voici la rémunération des élus pour l'année 2019 :

Maire : 12 735 \$ (8 490 \$ de base + 4 245 \$ d'allocation de dépenses)

2019 Réalizations

Outre le maintien des opérations régulières, l'année 2019 a été marquée par, notamment, les réalisations suivantes :

- Finalisation et mise en fonction d'un réseau d'aqueduc dans le périmètre d'urbanisation, d'une longueur de 4,500 mètres, dont les dépenses admissibles sont de 3,055,950 \$. Cette dépense est subventionnée comme suit : 2,810,103\$ par une aide financière du programme PRIMEAU Volet 2 , 180,044\$ par une aide financière du programme de la TECQ et 65,802\$ à même le surplus accumulé. Les travaux ont été entièrement terminés en juin 2019 et le réseau a été mis en fonction le 3 juillet avec le premier branchement résidentiel.
- Installation de quatre réservoirs de stockage d'eau souterrains pour les fins du service de sécurité incendie, cette dépense est entièrement financée par une aide financière du programme de la TECQ.
- Nous avons fait l'installation de deux bornes de recharges électriques au montant total de 14,674\$ subventionné au montant de 10,000\$.
- Ensuite, l'installation de deux nouvelles affiches aux entrées du village au montant de 28,486\$ financées par un projet FDT au montant de 20,250\$.
- Travaux de voirie sur la rue Notre-Dame et le pont de la décharge du lac Hamel pour un montant 67,946 \$. Cette dépense est financée par une aide financière de 30,000 \$ du programme d'aide à la voirie locale, d'un montant de 23,824\$ de la TECQ et le solde par le fond général d'administration de la municipalité.

2019 La Loi et les con- trats

En vertu de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, il est permis, depuis le 1^{er} janvier 2018, à une municipalité de prévoir les règles régissant la passation de ses contrats dont le montant de la dépense est de 25,000 \$ et plus, mais inférieure au seuil établi à 101,100 \$. En vertu de l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, la municipalité a adopté le règlement de gestion contractuelle le 4 février 2019 et celui-ci est entré en vigueur le 6 février 2019.

Au-delà de ce montant, les appels d'offres doivent être publics et soumis au système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec.

Pour l'année 2019, voici la liste des contrats dépassant 25 000\$ sur l'ensemble de l'année contracter de gré à gré.

◆	Enseigne ESM	25 223.22\$
◆	Groupe Ultima inc	27 206.00\$
◆	Les Pétroles RL inc	28 241.60\$
◆	MRC du Fjord du Saguenay	88 353.11\$
◆	Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord	41 002.66\$

- ◇ Concernant la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord et la MRC du Fjord-du-Saguenay, ce sont des quotes-parts annuels, Groupe Ultima inc est notre courtier en assurance de dommage. Nous sommes à notre première année concernant la réglementation. Alors, nous rendrons compte de l'application des règles dont nous nous sommes dotées pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats de 25,000 \$ et plus, attribués de gré à gré dans les années futures. Cela permettra de démontrer que la municipalité déploie les efforts nécessaires pour favoriser une plus grande participation au marché des contrats municipaux.
- ◇ La municipalité n'a pas dérogé aux règles d'adjudication prévues au règlement sur la gestion contractuelle même lorsque son règlement le permettait.

2020 À venir

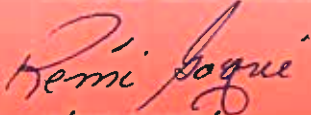
L'année 2020 sera, quant à elle, marquée par la Covid-19 qui aura mis sur pause le pays et a causé la fermeture des portes des établissements de la municipalité pendant plus de deux mois et aura changé notre façon de travailler pour encore plusieurs mois.

Le conseil municipal a fait une demande au programme d'aide à la voirie locale afin d'effectuer des travaux de réfections de fossés et de voirie sur une partie de la rue Ste-Thérèse.

De plus, la municipalité va effectuer un rafraîchissement de la bibliothèque municipale, des rénovations et de l'amélioration au centre communautaire, le réaménagement du Parc des Artistes considérant les dommages causés par la tordeuse ainsi qu'un livre promotionnel et historique de Rivière-Éternité. Le tout sera réalisé grâce au programme « *Politique de soutien aux projets structurants de la MRC du Fjord-du-Saguenay* ».

En terminant, je tiens à souligner l'engagement des élus, des fonctionnaires, employés et bénévoles, dans la saine gestion des affaires de la municipalité. Je tiens également à souligner la précieuse collaboration des citoyennes et citoyens de Rivière-Éternité.

Merci de votre attention.



RÉMI GAGNÉ
Maire

18 juin 2020

Présenté au conseil municipal le 23 juin 2020